



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France



GUIDE **PRATIQUE** **CERTIFICATION**

Associations

01 // PRESENTATION DE LA CERTIFICATION FSCF

Fidèle aux valeurs énoncées dans son projet éducatif, la Fédération Sportive et Culturelle de France s'engage dans une démarche de valorisation de ses associations affiliées.

A ce titre la fédération encourage, à travers une certification reconnue, toutes les associations FSCF qui offrent à ses adhérents des services de qualité.

La certification FSCF garantit, par ses critères, un fonctionnement associatif de qualité. Sans la certification, une association ne pourra s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.

Les comités départementaux jouent un rôle central dans le processus de certification. Ils sont l'organe de proximité.

La FSCF les incite donc assumer pleinement un rôle politique de pérennisation et de développement des associations de son territoire grâce, en partie, à la certification FSCF.

Le choix des critères constitue un outil de gouvernance qui privilégie certains aspects de la vie fédérale. Ils ne sont pas immuables et peuvent évoluer au fil des années.



02 // LES ASSOCIATIONS AU COEUR DE LA CERTIFICATION FSCF

2.1 A QUI S'ADRESSE LA CERTIFICATION FSCF ?

La certification s'adresse à **toutes les associations affiliées à la FSCF** qui souhaitent donner à leurs adhérents l'assurance d'une démarche de qualité. Cette démarche, volontaire, permet à l'association de garantir la qualité d'accueil, d'encadrement et de l'offre d'activités proposées. La certification constitue **la première étape pour s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.**

Pour obtenir la certification, l'association doit répondre à 12 critères **considérés comme incontournables pour une association qui s'inscrit dans le projet fédéral FSCF.**

La certification est remise par le comité départemental par délégation.

2.2 QUELLE EST LA DUREE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION ?

Afin de faciliter l'accès à la certification, celle-ci a été conçue pour que l'association fasse sa demande en ligne, très simplement et sans être encombrée de dossiers superflus.

La certification est **valable 5 ans** et est renouvelable après la validation du respect de **12 critères obligatoires**, par le comité départemental d'appartenance de l'association.

L'association s'engage à respecter la validité de tous les critères de la certification FSCF pendant les 5 ans. Chaque année le comité départemental vérifie que l'association y répond toujours.

Lors de cette période, l'association pourra donc profiter de tous les outils qui vont lui être mis à disposition pour communiquer sur sa certification.

A l'échéance des 5 années de certification, l'association est libre de **demander ou non le renouvellement de sa certification FSCF à son comité départemental d'appartenance.**

La fédération a décidé de fixer la durée de la certification à 5 ans dans le but de permettre à l'association de mettre en place une stratégie de développement sur le long terme.

2.3 QUELS SONT LES 12 CRITERES OBLIGATOIRES ?

La certification FSCF a été conçue pour répondre au plus grand nombre d'associations affiliées. De ce fait, les 12 critères de la certification ont été regroupés en 5 grandes familles pour plus de lisibilité. Pour être certifiée par la FSCF l'association doit respecter les 12 critères obligatoires :

// VIE FEDERALE

1. L'association est affiliée à la FSCF et remplit tous les champs du dossier d'affiliation.
2. L'association invite chaque année le comité départemental FSCF à son assemblée générale.
3. L'association participe à, au moins, un évènement institutionnel chaque année (assemblée générale du comité départemental ou régional, congrès fédéral, etc.).

// VIE ASSOCIATIVE

4. L'association licencie tous les membres de son comité directeur (ou conseil d'administration) à la FSCF. S'agissant des associations multi-sections, sont demandées 3 licences du conseil d'administration et des licences pour tous les membres des comités de section pratiquant en FSCF.
5. L'association s'intègre à la version grand public du projet éducatif de la fédération et elle le communique auprès de tous ses adhérents.

// ACTIVITES

6. L'association organise ou participe à, au moins, une manifestation FSCF sportive, culturelle ou socio-éducative par an.
7. L'association adapte ses conditions d'accueil aux différents publics.

// FORMATION

8. L'association assure la formation continue de son encadrement.
9. L'association met en œuvre les conditions d'encadrement permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
10. L'association possède au moins un licencié ayant suivi une formation FSCF (animateur, formateur, dirigeant, etc.).

// COMMUNICATION

11. L'association communique le logo de la fédération dans ses outils de communication / promotion.
12. L'association est un utilisateur du site internet fédéral (www.fscf.asso.fr).

La Fédération Sportive et Culturelle de France se garde le droit de modifier les 12 critères de la certification FSCF.

2.4 COMMENT UNE ASSOCIATION DEMANDE-T-ELLE A ETRE CERTIFIEE ?

Afin de faciliter le processus, la fédération a mis en place un formulaire en ligne qui transmettra la demande des associations directement à leur comité départemental d'appartenance.

Pour effectuer une demande de certification FSCF, rien de plus simple :

- Se rendre directement sur : www.fscf.asso.fr/se-certifier
- Remplir le formulaire en ligne.
- Finaliser la demande en cliquant sur l'onglet « Enregistrer ».

Le formulaire en ligne se veut simple, rapide et déclaratif. Il suffit de :

- Compléter les informations de l'association.
- Indiquer les coordonnées du président de l'association.
- Remplir les informations pour les valorisations.
- Déclarer répondre aux 12 critères de la certification.

Une fois ceci fait, l'association n'a plus qu'à attendre le retour de son comité départemental d'appartenance.

Enfin, c'est le comité départemental d'appartenance qui valide les informations lorsque le formulaire est reçu.



2.5 QUELS AVANTAGES POUR LES ASSOCIATIONS ?

Une fois certifiée, l'association va pouvoir bénéficier d'avantages concrets.

En mettant en évidence la qualité des services qu'elle propose (accueil, encadrement, activités, formation, ...), l'association va notamment pouvoir appuyer ses demandes de subventions auprès des collectivités territoriales ou autres.

De plus, la certification permettra de s'engager dans les programmes et les valorisations portés par la fédération.

// QUELLES SONT LES VALORISATIONS DE LA CERTIFICATION ?

Pour chaque association certifiée, un courrier est envoyé aux collectivités territoriales concernées (commune, intercommunalité, conseil départemental, etc.) précisant les qualités et les valeurs que l'association défend et véhicule à travers la certification FSCF.

La certification va également permettre d'assurer une visibilité privilégiée par une communication spécifique auprès des adhérents et des partenaires de l'association :

- Diplôme (certificat) + logo « association certifiée ».
- Pack de communication (support de communication, communiqué de presse type à destination des médias locaux, plaquettes, etc.).
- Affichage particulier sur le site internet fédéral www.fscf.asso.fr mise en évidence de la liste des associations certifiées sur une page dédiée et dans la rubrique « où pratiquer » (affichage du logo : association certifiée).
- Produits spécifiques à la boutique :
 - Plaque « association certifiée »
 - Roll-Up « association certifiée »

Enfin, la certification est une reconnaissance officielle de la fédération. Au-delà de l'affiliation, une certification prouve un engagement de l'association dans la vie locale de la FSCF et une garantie du respect de ses valeurs.



Exemple de diplôme

03 // CALENDRIER

Il existe deux campagnes de certification. Le calendrier de la certification comporte **3 étapes** et **3 acteurs** :



04 // ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS ?

// L'ASSOCIATION, DANS UNE FORME DECLARATIVE, S'ENGAGE A :

- ✓ Satisfaire à la condition minimale pour une demande de certification : être affiliée et prendre des licences FSCF.
- ✓ Satisfaire aux 12 critères obligatoires exigés par la certification FSCF.
- ✓ Assurer le maintien de ces 12 critères, durant 5 années, afin de conserver le bénéfice de sa certification FSCF au fil des ans.
- ✓ Fournir ses coordonnées complètes, non erronées et à prévenir son comité départemental de tout changement intervenu pendant les 5 ans de certification.

En cas de non-respect de ces engagements, le comité départemental FSCF peut retirer la certification à l'association concernée avant l'échéance. Dans ce cas, l'association ne pourra pas candidater à l'obtention d'une nouvelle certification durant une saison. Cependant, le comité s'engage à se rapprocher de l'association pour qu'elle puisse de nouveau prétendre à la certification.

3.2 QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES STRUCTURES ?

// LE COMITE DEPARTEMENTAL D'APPARTENANCE S'ENGAGE A :

- ✓ Traiter toutes les demandes de certification qui lui parviennent.
- ✓ Valider objectivement les 12 critères obligatoires.
- ✓ Conseiller et accompagner ses associations, notamment en cas de non validation de la demande de certification.
- ✓ Mettre à jour la base de données des associations certifiées de son territoire (voir rubrique processus) et l'envoyer au siège avant le 1^{er} juillet ou 15 octobre de chaque année.
- ✓ Effectuer un suivi régulier des associations certifiées (maintien des 12 critères chaque année par exemple).
- ✓ Promouvoir la certification sur son territoire.

Le comité départemental est le garant de la validité de la certification. Il doit s'assurer chaque année de la conformité des critères durant toute la période de certification. Il peut, en outre, retirer de la liste une association qui ne répondrait plus aux dits critères, **particulièrement si une association ne se réaffilie pas par exemple.**



Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un **projet éducatif** commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses **123 000 licenciés** et **1 280 associations affiliées**, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

Les activités sont ouvertes **à tous** sans distinction, quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition et donnent lieu chaque année à de nombreuses **manifestations et rencontres nationales**.

La fédération dispense et délivre des **formations** pour garantir la qualité de ses intervenants, animateurs, entraîneurs, professionnels et/ou bénévoles (Brevets Fédéraux, BAFA/BAFD, BPJEPS, etc.).

// CONTACTS

Pour une aide éventuelle, quels sont les interlocuteurs pour les structures ?

Pour toutes questions sur la certification, les associations doivent privilégier leur comité départemental d'appartenance (ou comité régional).



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr